

PARENTALITÉ La charte de la parentalité, présentée par le ministère du Travail le 11 avril, qui vise à faire évoluer les mentalités et les pratiques managériales au regard de la grossesse et de la parentalité dans l'entreprise, a d'ores et déjà été signée par 29 entreprises. Piloté par les cabinets de conseil **Equilibres** et HR Valley, un observatoire accompagnera les signataires dans la mise en œuvre de leurs engagements.